

**GRATUIT**

Les Aides d'Action Logement



## **AVANCE LOCA-PASS®**

### **Le financement du dépôt de garantie pour tous**

**Vous souhaitez prendre un logement en location, le COVECOL vous propose**

- ▶ de financer le montant de votre dépôt de garantie, **sans intérêt**.
- ▶ Cette avance est remboursable sur une durée de 1, 2 ou 3 ans, avec un différé de trois mois (de la première échéance) et une mensualité minimum de 15 €/mois.

#### **Pour qui ?**

- ▶ quelle que soit votre situation (salariés en CDD, en CDI, intérimaires, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, retraités, bénéficiaires de minima sociaux, étudiants...), vous pouvez souscrire à l'**avance LOCA-PASS®**.

#### **Votre location**

- ▶ est votre résidence principale
- ▶ appartient au parc social, privé ou conventionné

#### **Modalités**

- ▶ après étude de votre dossier, une offre de prêt LOCA-PASS® vous sera adressée en double exemplaire pour signature. A réception de votre offre de prêt et de votre bail signé, par toutes les parties, le versement des fonds sera effectué par virement directement sur le compte de votre propriétaire.



**Le dossier doit nous parvenir au plus tard 2 mois après la date d'entrée dans les lieux.**

Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez-nous

**Tél : 02 51 05 19 19**  
**E-mail : [contact@covecol.com](mailto:contact@covecol.com)**

**COVECOL**

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx  
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne

